

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 9 février 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Suite à l'état d'urgence sanitaire et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie de la COVID-19, la séance se tient à huis clos par voie de visioconférence en conformité avec la résolution numéro 2021-01-001.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2021-02-040

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

CONSIDÉRANT que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Embauche au poste de journalier opérateur au service des travaux publics
 - H.2 Contrat relatif à l'entretien hivernal – Secteurs 1 et 2 / Trottoir – rue Pierre-De Lestage
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté avec l'ajout du point H.3 Programme de cadets de la Sûreté du Québec – Saison 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2021-02-041

H.1 EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'avis de démission daté du 27 janvier 2021 déposé par l'employé numéro 40-0027 générant un poste vacant de journalier opérateur;

CONSIDÉRANT le processus d'affichage réalisé en novembre 2020 pour un poste de journalier opérateur à temps complet au service des travaux publics;

9 février 2021

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de la directrice générale et du contremaître de la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Monsieur Steve Barrette au poste de journalier opérateur à temps complet au service des travaux publics à compter du 1^{er} mars 2021 et ce, aux conditions énoncées à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-042

H.2

CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN HIVERNAL – SECTEURS 1 ET 2 / TROTTOIR – RUE PIERRE-DE LESTAGE

CONSIDÉRANT le contrat conclu entre les Entreprises Berthier inc. et la Ville de Berthierville, en vertu de la résolution 2019-10-272, relatif à l'entretien hivernal des rues et des trottoirs des secteurs 1 et 2 situés au nord de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-01-019 statuant du non déneigement de la section du trottoir située du côté ouest de la rue Pierre-de Lestage, face à l'école secondaire;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2019, la Ville a autorisé le déneigement de ladite section de trottoir pour une période d'essai se terminant à la fin de la saison hivernale 2019-2020 dans le but d'évaluer l'efficacité de procéder ainsi et dont le résultat n'a pas été concluant;

CONSIDÉRANT les plaintes reçues à l'égard de ladite section de trottoir non déneigée et la rencontre tenue le 9 février 2021 à laquelle assistaient des représentants de l'école secondaire Pierre-de-Lestage et de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire revoir sa position afin de favoriser l'utilisation dudit trottoir pour les déplacements des étudiants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'ajout de l'entretien hivernal de la section de trottoir située à l'ouest de la rue Pierre-de Lestage, secteur de l'école secondaire, mesurant près de 378 mètres, à compter du 10 février 2021 pour la saison hivernale 2020-2021 et pour la saison complète 2021-2022 et ce, au prix unitaire détaillé au bordereau de soumission faisant l'objet du contrat conclu en vertu de la résolution 2019-10-272.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-043

H.3

PROGRAMME DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – SAISON 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2020-10-227, la Ville de Berthierville a manifesté son désir d'adhérer à une entente de partenariat dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2021 et ce, avec un partage à part égale avec la Ville de Saint-Gabriel des ressources accordées pour les deux municipalités respectives;

9 février 2021

CONSIDÉRANT que la procédure relative à la signature des ententes avec les municipalités concernées devient plus complexe pour la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun que la MRC de D'Autray signe une entente relative aux cadets policiers avec les municipalités concernées qui le désirent dans le but d'autoriser la MRC à signer une entente avec la Sûreté du Québec pour le déploiement des cadets policiers et le paiement des frais exigés par la Sûreté du Québec aux municipalités concernées dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'entente relative aux cadets policiers afin que la MRC soit autorisée à signer une entente avec la Sûreté du Québec pour le déploiement des cadets policiers et le paiement des frais exigés par la Sûreté du Québec aux municipalités concernées dans le cadre dudit programme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-02-044

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 38.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel,
Mairesse

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel,
Mairesse